

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS
11400

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal :11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : ... 9

L'an deux mille treize et le onze juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PELISSIER, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2013

Présents : MM PELISSIER Christian, GUIRAUD Gérard, GOTTI Lydia, MONSERAT Laurent, VIALADE Florent, NAYRAL Nicolas, VIDAL Monique, VIALADE Régis, JARDIN Christelle

Absents (représentés) : MM PEIX Cristel

Absents (excusés) : MM

Absents : MM BONHOURE Bénénger

**OBJET : APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU
ZONES « PEYRETO ET PUGET HAUT »—« CAYRE ET CAYREJAC »**

Madame Lydia GOTTI, conseillère municipale, ne prend pas part à la délibération et au vote.

Le conseil municipal,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13, L300-2 et L121-4

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2010, mettant en oeuvre la révision simplifiée du PLU, pour les zones de « Peyreto et Puget Haut » et « Cayre et Cayrejac »,

VU l'arrêté municipal en date du 26 février 2013, soumettant les révisions simplifiées du PLU à enquête publique,

ENTENDU l'exposé du Maire présentant le bilan de la concertation

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur

DECIDE d'approuver la révision simplifiée du PLU telle qu'elle figure annexée à la présente délibération

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que le dossier de révision simplifiée est tenu à la disposition du public en mairie de Verdun en Lauragais et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

DIT que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal diffusé dans le département).

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé est transmise à Monsieur le Préfet.

CONTRÔLE DE LEGALITE

Pour copie conforme
Le Maire

- 2 JUL. 2013

DDE 11 - PREFET

